

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	BUREAU COMMUNAUTAIRE DELIBERATIF DU 29 AOUT 2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Décision n° 21-2023 Date de convocation : 22/08/2023 Lieu de la séance : SAVENAY Date de la séance : 29/08/2023
Présents : Messieurs : R. NICOLEAU, M. MEZARD, JL. THAUVIN, D. GUILLE, M. GUILLARD, P. MARTIN, A. LE BORGNE Mesdames : V. GAUTIER, C. TRAMIER	Nombre de membres en exercice : 11 Quorum = 6 Nombre de conseillers présents : 9 Procurations : 2 Nombre de votants : 11
Absents excusés : JP. BLANC pouvoir à R. NICOLEAU M. LEJEUNE pouvoir à V. GAUTIER	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : M. GUILLARD Rapporteur : D. GUILLÉ

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION
DU RÉSEAU EAUX USÉES SUR LA COMMUNE DE LA CHAPELLE-
LAUNAY – N° 2023-027**

Le Bureau de la Communauté de Communes Estuaire et Sillon,

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n°2015-991 du 7 aout 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe),

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique,

Vu les statuts de la Communauté de communes Estuaire et Sillon,

Vu le procès-verbal du 7 juillet 2020 du Conseil Communautaire désignant le Président de la Communauté de Communes,

Vu la délibération n° 3 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 fixant les attributions déléguées au Président et au Bureau Communautaire, et notamment en matière de contrats de la commande publique,

Vu la consultation lancée le 9 Juin 2023 en application des L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique, avec une date de remise des offres au 7 Juillet 2023 ;

Attendu que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au budget « Assainissement » 2023,

IL EST EXPOSE CE QUI SUIV

A la suite d'un schéma directeur d'assainissement, la Communauté de Communes Estuaire et Sillon a décidé d'engager les travaux nécessaires pour résorber les défauts recensés. Les travaux ont pour objectif de renouveler et réhabiliter les réseaux eaux usées collectant une quantité d'eau parasites importante de la nappe, en nappe haute notamment sur les secteurs de la Géraudais et de la Brière sur la commune de LA CHAPELLE-LAUNAY.

CONCLUSION

Le Bureau Communautaire décide à l'unanimité :

☛ D'ATTRIBUER le marché de travaux de réhabilitation du réseau eaux usées aux entreprises suivantes :

Lot(s)	Désignation	Entreprise	Montant en euros H.T. selon DQE
01	Travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées par l'intérieur	SUBTERRA - 36 Route de Villeneuve 31120 PORTET SUR GARONNE	291 682.50 € H.T.
02	Contrôles des réseaux après travaux	CEQ OUEST - 5 Impasse du Bois 56400 BRECH	6 630 € H.T.
		Montant Total H.T	298 312.50 € H.T

Les prestations sont rémunérées par des prix unitaires, selon les stipulations de l'acte d'engagement.

☛ D'AUTORISER le Président à signer l'ensemble des pièces relatives au marché de travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées- secteurs Géraudais et Brière sur la Commune de LA CHAPELLE-LAUNAY et à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la conclusion de cette affaire,

☛ DE DIRE que la dépense sera imputée au Budget « Assainissement » 2023.

☛ DE RAPPELER que toutes les décisions prises par le bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil Communautaire.

Fait à Savenay, le 29 août 2023

Michel GUILLARD
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE : 05 SEPT 2023
ET MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES : 05 SEPT 2023
Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU